

Le DOSSIER

HAIE BOCAGÈRE

*Planter et entretenir une haie
sur sa ferme*

Mise en place de sa haie bocagère

Choix de sa haie et des essences

Gestion et entretien

Chantier collectif de plantation

Témoignages



AIDES ET RÉGLEMENTATION

LES FILIÈRES : LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO EN BAISSÉ

CALCULER SON PRIX DE REVIENT EN MARAÎCHAGE

ÉDITORIAL

Page 2

**INFOS BIO NATIONALES
& RÉGIONALES**

Page 3

AGENDA

Page 6



AIDES ET RÉGLEMENTATION

Page 4-5

DOSSIER

*Planter et entretenir une haie bocagère
sur sa ferme* **Page 7**



Mise en place d'une haie bocagère
Page 8

Choisir sa haie et ses essences
Page 9

Gestion et entretien d'une haie-
Page 10

Chantier collectif de plantation
Page 12



LES FILIÈRES

Page 14

MARAÎCHAGE

Page 15

**PETITES
ANNONCES
&
LE RÉSEAU
PACA**

Page 16



ÉDITORIAL



Janvier dans les Hautes Alpes. Notre ferme de maraîchage et élevage de poules pondeuses tourne au ralenti. Le paysage hivernal souligne le contraste entre parcelles travaillées, prairies permanentes et les haies et bosquets, zones boisées riches de biodiversité. Ici l'agroforesterie n'est pas seulement un choix, c'est une réalité que la géographie physique des zones de montagne nous pousse à prendre en compte, à valoriser. Nos pratiques agronomiques doivent être soutenues et renouvelées. Notre réseau de conseillers bio propose pour cela un riche accompagnement détaillé dans ce dossier et approfondi dans les formations.

La réglementation évolue. L'engagement des producteurs pour une agriculture biologique de qualité est quelquefois récompensé (crédit d'impôt) alors que parfois le chemin de la reconnaissance de nos spécificités semble encore long. Nous savons que la qualité du sol est la base de cultures saines, que la bonne alimentation du bétail et son bien-être sont la base de sa santé. Pour autant ces principes en santé animale comme en santé humaine sont quelquefois mis au second plan par les pouvoirs publics. Plus que l'argumentation, notre force c'est d'exister, de produire, de faire vivre nos fermes dans le respect de la santé humaine, animale et des milieux naturels.

Par **MAÏA GORDON**
Présidente d'Agribio05

Bulletin semestriel du réseau Bio de PACA. Il rassemble la Fédération régionale Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les 6 Agribio (associations départementales d'agriculteurs bio)



Réseau BIO de
Provence • Alpes • Côte d'Azur

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Yves Gros

COORDINATION : Kristell Gouillou

MAQUETTE : Matthieu Chanel
(Agrobio35 Studio Graphique)

MISE EN PAGE : Matthis Garnier, Kristell Gouillou.

RÉDACTION : Florian Carlet, Anne-Laure Dossin, Elena Garcia, Matthis Garnier, Maïa Gordon, Kristell Gouillou, Enora Jacob, Oriane Mertz.

IMPRESSION : imprimé sur papier recyclé par une entreprise labellisée Imprim'vert.

CRÉDITS PHOTOS : réseau Bio de PACA, Ceres Flore, Collectif Sauve qui poule, Pixabay.

CONTACTS : Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur - Fédération d'Agriculture Biologique

Ferme de La Durette

556 Chemin des Semailles - BP 21284
84 911 Avignon cedex 09

Tél. : 04 90 84 03 34

communication@bio-provence.org

WWW.BIO-PROVENCE.ORG

MIIMOSA : LE PARTENARIAT FNAB AVEC LA PLATEFORME DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Miimosa est une plateforme de financement participatif dédiée à la transition agricole et alimentaire. Convaincue par le fait que les enjeux alimentaires, climatiques, sanitaires et énergétiques passe par ces transitions, l'ambition de la plateforme est de permettre à chacun d'y participer.

Aujourd'hui, 60 % des projets financés grâce à Miimosa sont en Bio. La FNAB a donc décidé de mettre en avant cet outil auprès de ses adhérents. Cette collaboration s'appuie sur un partenariat vous offrant une réduction de 25 % sur les frais de services pour la création d'une collecte. C'est donc l'occasion pour vous de concrétiser vos projets sur votre ferme !

> Contact : Valentine GUTH (Responsable partenariats) - valentine.guth@miimosa.com

INFO RÉGIONALE

UN GROUPE DE PRODUCTEURS BIO DÉPOSE UNE ÉMERGENCE DE GIEE !

Un groupe de producteurs bio, constitué d'arboriculteurs (Lionel Chazelle, Charlotte Grosjean), de maraîchers (Aldric Guillon, Cédric Isern

et Nicolas Verzotti), d'un paysan-boulangier (Aldric Guillon), de plantes aromatiques (Estelle Vexlard) et d'une productrice d'œufs (Valérie Sévenier) a déposé une émergence de GIEE (Groupement d'Intérêt Ecologique et Environnemental) en mai dernier. L'objectif est d'améliorer collectivement la commercialisation et la logistique en circuit court.

Depuis, le groupe propose une gamme de produits bio et locaux variée aux restaurants, aux épiceries fines et aux magasins bio.

Pour livrer ses clients avignonnais et diminuer son empreinte écologique, le groupe de producteurs passe par l'entreprise La Roue Tourne, créée par Raphael Trouiller. Les produits sont déposés dans leurs locaux aux portes d'Avignon et La Roue Tourne se charge de livrer les clients en vélo électrique.

L'impact écologique est doublement positif. Les producteurs diminuent drastiquement leur empreinte carbone due à la livraison de leurs fermes vers la Roue Tourne en mutualisent la livraison et de la Roue Tourne vers les restaurants et épiceries d'Avignon en livrant en vélo électrique. De plus les restaurateurs n'ont plus à se déplacer pour choisir des produits bio et locaux.

Bio de Provence accompagne ce groupe dans son projet grâce au financement de région à travers le GIEE. N'hésitez pas à nous contacter si vous aussi vous avez un projet collectif de commercialisation ou de mini-filière.

> Contact : Enora Jacob - Chargée de mission filière et commercialisation à Bio de Provence - enora.jacob@bio-provence.org

SYSTEM BIO : L'OUTIL EN LIGNE GRATUIT, IDÉAL POUR PASSER EN BIO !



Vous avez un projet d'installation ou de conversion en grandes cultures, PPAM ou maraîchage bio et vous souhaitez savoir quels types de productions vous pourriez mettre en place ? System Bio est fait pour vous ! Conçu par le réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cet outil en ligne et accessible à tous vous permet de vous orienter vers le système de production agricole biologique correspondant le mieux à votre projet. Il offre, de façon ludique, une valorisation des références technico-économiques régionales et agrège de nombreuses ressources techniques. Facile d'accès et rapide d'utilisation, System Bio est un outil gratuit d'aide à la réflexion autonome. Il est utilisé lors des formations techniques en filière. Des sessions de formation sont prévues en 2022 par les conseillers spécialisés de notre réseau : 3 sessions en grandes cultures / PPAM et plusieurs sessions en maraîchage suivant vos départements. Rapprochez-vous de votre Agribio départemental pour signaler votre intérêt pour ces RDV à venir !

> Lien vers l'outil : <https://www.projets-bio-provence.fr/systembio/>

VÉGÉT'ALPES : UNE ANNÉE DE FORMATION POUR LES PPAM BIO DANS LES HAUTES ALPES

Agribio 05 a organisé un cycle de 5 jours de formation répartis sur l'année 2021 avec Pierre-Yves Mathonnet, conseiller spécialisé en PPAM bio (PYMBA PPAM Expertises). Au cours de ces journées alternant théorie en salle et discussions sur le terrain, les producteurs intéressés par la production de PPAM ont pu découvrir comment mener leurs itinéraires techniques : précédent de culture, rotation idéale, travail du sol, pré-plantation (opérations les plus importantes sur ces cultures en bio), choix des espèces et variétés en fonction du biotope et des débouchés choisis, commandes des plants, plantation, entretien des cultures, fertilisation, irrigation, récolte et opérations post-récolte.

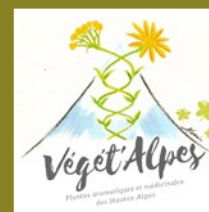
Ces journées ont été conçues avec Laetitia Bonin, responsable des achats à Acanthis Laboratoire, basé à Lardier et Valença (05). Elles s'inscrivent dans le cadre plus vaste du projet Végét'Alpes, démarré en janvier 2021, qui vise à structurer la filière PPAM dans les Hautes Alpes. Acanthis Laboratoire, qui vient d'ouvrir cette année une nouvelle unité de distillation, est en recherche de producteurs pour sourcer la production de plantes à huiles essentielles dans le département.

En 2022, l'accompagnement des producteurs s'étoffe avec des visites de fermes démo et entreprises de la filière, un suivi individuel de parcelles, un parcours de formations techniques

amélioré et un travail collectif approfondi sur les coûts de production et la défense d'un prix de vente rémunérateur.

Le programme pour les PPAM mis en place au sein d'Agribio 05 avec le projet Végét'Alpes bénéficie à l'ensemble des producteurs de PPAM de la Région. Les différents événements sont ouverts à tous les agriculteurs qui souhaitent y participer et les données récoltées sont valorisées au sein du réseau Bio de PACA.

En plus de son accompagnement technique des maraîchers, arboriculteurs et éleveurs, Agribio 05 étend son action aux PPAM depuis novembre 2020. En mars 2021, l'association a ajouté à sa palette une spécialité agronomie, qualité et fertilité des sols pour répondre aux besoins des agriculteurs sur cette thématique transversale et universelle !



> Contacts et informations :

PPAM : Coralie Gaboriau, conseillère et animatrice PPAM à Agribio 05, Mail : ppam05@bio-provence.org, Tel : 07 50 03 74 56

Retrouvez les formations proposées par notre réseau bio en page 6 de ce bulletin et sur notre site internet www.bio-provence.org



LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION BIO EUROPÉENNE

Initialement prévue pour 2021, la mise en application de la nouvelle réglementation bio européenne a finalement été décalée d'un an. Le passage au nouveau règlement est donc effectif depuis le 1er janvier 2022 pour les pays membres de l'Union Européenne. Concrètement, cela signifie que le contrôle et la certification des structures engagées en AB se feront selon le nouveau règlement à partir du 1er janvier 2022. Les certificats émis selon l'ancien règlement seront toujours valables jusqu'à leur renouvellement selon le nouveau règlement.

Auparavant, la réglementation bio européenne se constituait d'un règlement cadre (le RCE 834/2007) et d'un règlement d'exécution (le RCE 889/2008).

La nouvelle réglementation est constituée d'un règlement cadre, le RUE 2018/848, qui abroge le règlement RCE 834/2007, et d'actes secondaires qui complètent ou modifient le règlement cadre (ils remplacent en quelques sortes le règlement d'exécution). A noter que les anciennes Annexes I et II de l'ancien RCE 889/2008 (pour les amendements et matières actives phytosanitaires autorisées) sont remplacées par le règlement secondaire RUE 2021/1165.

Au niveau français, il y a toujours le Guide de Lecture qui vient préciser et compléter la réglementation bio européenne. Rédigé par L'INAO, il a été modifié avec le nouveau règlement mais certaines dispositions ne sont pas encore achevées, notamment concernant l'apiculture.

Cette nouvelle réglementation n'est pas la révolution initialement souhaitée par le président de la Commission européenne de l'époque, Dacian Cioloș, qui avait enclenché la révision du règlement et voulait un retour à une agriculture biologique plus proche de ses fondements ; mais on note quelques durcissements et notamment la fin de certaines dérogations (effective dès aujourd'hui pour certaines, programmée dans un court terme pour d'autres).

Quelques nouveautés notables :

- Elargissement du champ d'application du règlement bio : désormais la cire, les huiles essentielles alimentaires et non alimentaires, les préparations naturelles à base de plantes, le coton et la laine bruts, le sel, les gommes et résines naturelles ou encore les bouchons de liège sont certifiables AB.

- Pour contribuer à atteindre un niveau élevé de biodiversité, le 2018/848 introduit une nouvelle catégorie de végétaux : le « matériel hétérogène biologique » MHB

(pour résumer ce sont les variétés populations), que les agriculteurs peuvent multiplier sur leurs fermes et utiliser pour leurs productions agricoles.

- Les cultures pérennes sont intégrées à la base de données de disponibilité des semences biologiques, qui devient « semences et plants biologiques ».

- L'introduction de légumineuses dans les rotations devient explicitement obligatoire.

- Pour les cultures pérennes, la mixité (production sur une même exploitation de variétés identiques ou difficilement distinguables) reste possible mais avec un délai réduit : la fin de conversion de l'ensemble des parcelles dans ce cas devra être achevée dans un délai de 5 ans (auparavant vous aviez jusqu'à 5 ans pour commencer à engager les dernières parcelles en conversion).

- Jusqu'à présent il y avait une autorisation de mixité bio et non bio en production végétale dans le cas des pâturages. Cette disposition a été supprimée : désormais en cas de mixité de pâturages, l'exploitant doit solliciter la dérogation concernant les cultures pérennes et se soumettre aux mêmes exigences (donc délai de fin de conversion maxi de 5 ans).

- En apiculture, la cire entre dans le champ d'application du règlement (UE) 2018/848. Elle doit désormais être certifiée « biologique ».

- En élevage : Il est possible d'utiliser de la paille conventionnelle pour la litière. Cependant l'opérateur devra donner priorité à l'utilisation de paille bio ou en conversion et, seulement dans des cas exceptionnels, avoir recours à des apports extérieurs non bio.

- Amélioration du bien-être animal avec un accès plein air obligatoire à tous les stades physiologiques pour tous les animaux, l'interdiction de l'engraissement des bovins adultes en bâtiment, l'obligation de végétalisation des parcours volailles, une interprétation à 50% minimum de découverte du terme « partiellement couvert » pour les bâtiments porcins.

- La durée de réduction de la conversion des parcelles reste possible et désormais pour les parcours des non herbivores (volailles, porcins...) elle peut être réduite à zéro si les conditions sont respectées.

- Dorénavant, toutes les dérogations seront gérées par l'INAO, sauf celles concernant l'utilisation de MRV (Matériel de Reproduction Végétative) non bio.

UN POINT SUR LES AIDES

Revalorisation du crédit d'impôt bio

Le 12 novembre, l'Assemblée Nationale a voté l'augmentation du crédit d'impôts bio. Celui-ci va passer de 3500 euros à 4500 euros à partir du 1er janvier 2023 (donc impôt 2023 sur le revenu 2022) jusqu'à 2025. Il est accompagné d'une augmentation du plafond du cumul CI Bio + aide CAB (Conversion) ou MAB (Maintien) qui passe de 4000 à 5000 euros. Tout ceci doit encore être voté par le Sénat, mais à priori il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise.

Merci encore à la FNAB pour sa mobilisation depuis tant d'années sur ce sujet du CIBio, et merci aux adhérents du réseau qui la soutiennent.

Plan de relance aide à l'équipement contre les aléas climatiques

La 3^{ème} vague de candidature est ouverte depuis le 13 décembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, mais encore une fois les budgets sont restreints et la règle est « premier arrivé premier servi » donc mieux vaut déposer son dossier au plus tôt. Pour rappel, les matériels éligibles correspondent à la protection contre le gel, la grêle, la sécheresse, le vent.

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 2 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à 150 000 € HT. Le taux de l'aide est fixé à 30 ou 40 % du coût HT des investissements éligibles, selon le type d'investissement. Le dépôt des demandes se fait en ligne sur le site de FranceAgrimer.

Aides aux investissements des exploitations - fonds FEADER

Les mesures 4.1.1 Investissements dans les exploitations d'élevage, 4.1.2 Investissements dans les exploitations des filières végétales et 4.1.3 Investissements dans la performance énergétique des exploitations, sont ouvertes de nouveau depuis le mois de décembre. Les agriculteurs peuvent déposer leur demande jusqu'au 21 mars 2022 pour les 4.1.1 et 4.1.3 et jusqu'au 13 mai 2022 pour la 4.1.2. Pour rappel ces dossiers sont à constituer sous format papier et à adresser par courrier à la DDTM de son département.

> Si vous avez une question ou besoin d'aide pour l'un de ces dispositifs, n'hésitez pas à contacter Anne-Laure Dossin : annelaure.dossin@bio-provence.org

Par **ANNE-LAURE DOSSIN**
Chargée de missions aides -
réglementation
à Bio de Provence - Alpes - Côte-d'Azur

GRIPPE AVIAIRE / L'ÉLEVAGE DE VOLAILLES PLEIN-AIR EN PLEINE DIFFICULTÉ



● Mobilisation du collectif Sauve qui Poule devant la préfecture d'Avignon le 17 novembre 2021

Le Collectif Sauve qui poule et ses soutiens (les AMAP de Provence, La Confédération paysanne de Vaucluse, les Fédérations régionale et départementale des agriculteurs bio, Bio de Paca et Agribio 84, le Modéf, ATTAC 84, Foll'avoine, le CIVAM 84) ont manifesté devant la préfecture et les halles d'Avignon contre l'arrêté ministériel qui durcit la prévention contre la grippe aviaire.

"Nous refusons cette tromperie massive des consommateurs et consommatrices en vendant comme du « plein-air » des produits qui ne le seront plus."

Depuis le 5 novembre, les éleveur.ses avec des volailles en plein air sont hors-la-loi. Le collectif, ses soutiens et les consommateurs se mobilisent pour défendre l'élevage de volailles plein-air :

- Pour la défense des producteurs de volailles plein air et le bien-être de leurs animaux,
- Pour permettre aux consommateurs d'avoir accès à une alimentation de qualité,
- Pour pérenniser des systèmes agricoles durables socialement, économiquement, sanitaires et environnementalement.

« Nous demandons au Ministère de l'Agriculture des mesures de biosécurité adaptées aux risques de chaque exploitation, avec

une obligation de résultat d'assurer la sécurité alimentaire des consommateurs, qui est notre priorité, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire. »

Les nouvelles mesures obligent les éleveurs et éleveuses à enfermer les volailles pendant 9 mois de l'année, mais en gardant le label bio. Ils dénoncent l'aspect trompeur pour le consommateur. Mais aussi l'impact de ces mesures sur le bien-être animal, les bâtiments ne sont pas adaptés pour que les animaux ne sortent jamais, le risque en salmonelle augmente. Avec ses restrictions, près de 30 % des élevages risquent de disparaître.

Mais les éleveurs remettent en cause ces mesures : sont-elles vraiment efficaces ? Le virus se déplace lorsqu'il y a des déplacements d'animaux de ferme en ferme, il est volatile. En PACA, les élevages sont de petites unités et éloignés les uns des autres.

A l'échelle nationale, la FNAB se mobilise aussi sur le sujet, puisqu'elle a rejoint l'attaque juridique contre les arrêtés ministériels qui imposent la claustration des volailles, aux côtés de la Confédération paysanne et de plusieurs organisations partenaires.

L'audience au Conseil d'Etat pour l'examen des référés suspension s'est tenue le 17 décembre. C'était l'occasion pour Phi-

lippe Camburet, président de la FNAB, ainsi que les autres organisations partenaires et des éleveurs de se rassembler et de tenir une conférence de presse.

Malheureusement, les demandes de suspension des arrêtés ont été rejetées. Le Conseil d'Etat a réfuté l'urgence nécessaire à cette procédure au nom de l'ampleur de l'épidémie, dans son ordonnance du 24 décembre. Nous attendons désormais le jugement au fond de ces recours, qui devrait intervenir d'ici la fin du 1er trimestre 2022. Le combat continue !

Par **ORIANE MERTZ**
Conseillère maraîchage et volaille
à Agribio 84 et Agribio 13

> Le réseau Bio de PACA a organisé, avec les Chambres d'Agriculture de PACA et des experts d'Organismes Certificateurs, deux webinaires sur la nouvelle réglementation bio à destination des agriculteurs. Retrouvez le replay de ces webinaires dans la vidéothèque accessible depuis la page d'accueil de notre site www.bio-provence.org



FORMATIONS

Retrouvez le catalogue des formations agricoles des réseaux alternatifs en région PACA sur le site www.inpact-paca.org

• PHYTOTHÉRAPIE : UTILISER ET PRODUIRE SES EXTRAITS DE PLANTES

14 février 2022 [2 jours] Agribio 06

• COMMENT CALCULER SON PRIX DE REVIENT EN PPAM BIO ?

15 février 2022 Agribio 05

• CONCEVOIR UNE FORÊT JARDIN NOURRICIÈRE EN CLIMAT MÉDITERRANÉEN

15 février 2022 [2,5 jours] Agribio 84

• MISES BAS CHEZ LES BOVINS ET SOINS DES VEAUX

15 février 2022 Agribio 05

• PRODUIRE DE LA SPIRULINE BIO

16 février 2022 [3 jours] Agribio 06

• SEMENCES MARAÎCHÈRES LOCALES ET ORGANISATION COLLECTIVE

17 février 2022 Agribio 05

• APPROCHE GLOBALE ET DYNAMIQUE DE L'ALIMENTATION DES RUMINANTS

21 février 2022 Agribio 05

• TRIANGLES D'ATTELAGE

22 février 2022 [3 jours] Agribio 05

• SAVOIR PERFECTIONNER SON RAISONNEMENT ET SES PRATIQUES EN BIODYNAMIE (ARBORICULTURE)

24 février 2022 [2 jours] Agribio 84

• OSER LE PASSAGE À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN ÉTANT PERFORMANT

1er mars 2022 [3 jours] Agribio 04

• RÉUSSIR SON COMPOST EN AGRICULTURE BIO

1er mars 2022 Agribio 83

• ITINÉRAIRE TECHNIQUE PPAM : DÉCISION À LA PLANTATION

1er mars 2022 Agribio 05

• CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION POUR PRODUIRE ET COMMERCIALISER DES PRODUITS COSMÉTIQUES FERMIS

1er mars 2022 Agribio 04

• CALCULER SES PRIX DE REVIENT EN MARAÎCHAGE BIO

3 mars 2022 Agribio 04

8 mars 2022 Agribio 84

17 mars 2022 Agribio 83-06

Mars - avril 2022 Agribio 05

• PRODUIRE ET CUEILLIR DES PPAM BIOS DIVERSIFIÉES POUR LES CIRCUITS COURTS

3 mars 2022 [2 jours] Agribio 83

• RÉGULATION BIOLOGIQUE EN GRANDES CULTURES EN CONTEXTE CAMARGUAIS

3 mars 2022 Agribio 04

• HOMÉOPATHIE EN ÉLEVAGE - PERFECTIONNEMENT

8 mars 2022 [3 jours] Agribio 05

• APPROFONDIR SES ITINÉRAIRES TECHNIQUES EN MARAÎCHAGE SUR SOL VIVANT

9 mars 2022 [2 jours] Agribio 04

• CRÉATION ET GESTION D'UN ATELIER DE POULES PONDEUSES BIO EN DIVERSIFICATION

15 mars 2022 Agribio 06

• GESTION DU PARASITISME EN ÉLEVAGE BIO

16 mars 2022 Agribio 05

• ADAPTER L'AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS À LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE

16 mars 2022 Agribio 04

• PLAIES ET BLESSURES, PREMIÈRE APPROCHE

17 mars 2022 Agribio 05

• RÉFLÉCHIR, CONCEVOIR ET PRÉPARER SON PROJET AGROFORESTIER

17 mars 2022 [3 jours] Agribio 04

• COMPRENDRE SON SOL EN PRODUCTION VÉGÉTALE

23 mars 2022 Agribio 04

• UTILISER DES EXTRAITS FERMENTÉS ET HUILES ESSENTIELLES EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES

31 mars 2022 [2 jours] Agribio 84-13

• CULTURE ET CUEILLETTE DES PPAM : ERGONOMIE ET ART DU GESTE

1er avril 2022 Agribio 05

• ITINÉRAIRE TECHNIQUE PPAM : PLANTATION ET ENTRETIEN DES CULTURES

1er avril 2022 Agribio 05

• CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION POUR LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES HUILES ESSENTIELLES

5 avril 2022 Agribio 04

• PRODUIRE MON COMPOST BIOLOGIQUEMENT COMPLET

12 avril 2022 Agribio 05

• TRANSFORMER LES PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES - PRODUITS ALIMENTAIRES (SIROPS, PESTOS, HUILES, ETC.) - APPROFONDISSEMENT

20 avril 2022 [2 jours] Agribio 04

• CUEILLETTE ET BOTANIQUE : QUELLES PLANTES PUIS-JE CUEILLIR SUR MES PARCELLES ?

2 mai 2022 Agribio 05

• METTRE EN PLACE UN ATELIER EN PETITS FRUITS ROUGES

Printemps 2022 Agribio 04

• TECHNIQUES DE SÉCHAGE DES FRUITS/LÉGUMES

Printemps 2022 [2 jours] Agribio 06

• S'INITIER À LA CULTURE DU HOUBLON BIO

20 juin 2022 [2 jours] Agribio 04

• COMPRENDRE SON SOL ET ADAPTER SES PRATIQUES EN MARAÎCHAGE (PERFECTIONNEMENT)

Novembre 2022 [2 jours] Agribio 04

ÉVÉNEMENTS

• VISITES DE FERMES AVEC LA VENUE DE KARIM RIMAN, EXPERT SUR LA FERTILITÉ DES SOLS

2 et 3 mars 2022 Agribio 06

• RENCONTRE PRODUCTEURS-ACHETEURS : FRUITS ET LÉGUMES BIO

15 mars 2022 Bio de PACA

• SÉMINAIRE MIMABIO : MICROMARAÎCHAGE BIO

24 mars 2022 Réseau Bio de PACA

• DE FERME EN FERME EN PACA

23 et 24 avril 2022 Réseau CIVAM



PLANTER ET ENTRETENIR UNE HAIE BOCAGÈRE SUR SA FERME



Les haies bocagères sont des structures végétales composées d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux faisant office de séparation naturelle. Présentes dans toutes les parcelles autrefois, mais détruites pour l'agrandissement des champs au fil des remembrements agricoles, depuis maintenant une dizaine d'année, elles refont surfaces. Mais finalement, pourquoi les haies bocagères sont-elles si importantes ?

Tout d'abord, elles apportent une fertilité au sol. L'arbre rend disponible les éléments nutritifs profonds aux cultures ; apporte de la matière organique au sol et intensifie l'activité biologique, participant ainsi à la formation de l'humus et du complexe bio-organo-minéral. Les haies ont un impact sur les flux d'eau par une meilleure infiltration et rétention en eau du sol, la réduction de l'évaporation du sol et de la transpiration des cultures. Elles permettent de lutter contre le changement climatique car elles sont des puits de carbone importants [effets microclimatiques]. Elles assurent aussi de nombreux services écosystémiques comme la régulation naturelle des ravageurs [zone de refuge pour la biodiversité fonctionnelle et générale], effet brise-vent, ombrage, régulation des excès de température, réduction de l'érosion, purification de l'eau, etc.

Finalement, on peut considérer les haies bocagères comme une manière éthique et écologique d'améliorer sa production dans l'espace et dans le temps. Tous les types de production sont concernés : que l'on soit en bio ou en conventionnel ; que l'on fasse de l'élevage, des grandes cultures, du maraîchage ou de la viticulture.

Cependant, l'association haies/cultures n'est pas un mariage évident en milieu tempéré, même dans notre région au climat méditerranéen. Contrairement aux systèmes tropicaux, nous sommes avant tout limités par la pluviométrie et l'ensoleillement. D'autre part, nous devons faire face aux irrégularités des saisons. Une attention particulière doit être portée à la construction du projet pour aligner le design du système à la fois aux objectifs de production et au contexte pédoclimatique. Dans ce cadre, la gestion doit s'opérer en grande partie par anticipation, grâce à une mise en place adaptée et réfléchie ainsi que des choix judicieux d'essences.

Ce dossier vous donne des clefs pour réussir la mise en place et la gestion de votre haie bocagère.

MISE EN PLACE D'UNE HAIE BOCAGÈRE

PRÉPARATION DU SOL

Si nécessaire, le sous-solage peut être effectué (de préférence en fin d'été) à environ 50-60 cm de profondeur. Si les parcelles ont peu de profondeur, il faut essayer de sous-soler au maximum. Ensuite, le travail du sol doit être plus superficiel, un affinage quelques semaines à quelques jours avant la plantation suffit.

Remarque : Le travail du sol est très fortement lié à la météo. Des étapes peuvent être loupées. Il est bon de savoir que plus on travaille le sol profondément, meilleure sera la reprise de la future haie. Une fois que la haie est plantée, il n'y a malheureusement aucun moyen de rattraper une compaction. Ainsi, les arbres et arbustes ont de grosses difficultés à traverser le sol, ce qui se traduit par la formation de haies à potentiel très réduit.



● Bande fleurie sur la ferme de Pierre Venel [83]

CHOISIR SA HAIE ET SES ESSENCES

Sa haie est à choisir en fonction du contexte pédoclimatique et des fonctionnalités souhaitées (voir tableau page suivante).

Les plants en racines nues sont à privilégier. Il est observé qu'ils ont un meilleur développement grâce au système racinaire souvent plus développé par rapport aux godets. Il ne faut pas oublier le pralinage des plants : mélange d'argile, de terre, d'eau, de bouse/fumier pour une meilleure adaptabilité du plant à la terre. Les plants en godet forestier sont plantés sans pralinage. Les jeunes plants sont à privilégier en raison de leur meilleure capacité de reprise.

Les plants labellisés de la marque « Végétal Local » sont à favoriser : cette marque garantit la traçabilité et la diversité génétique des végétaux. Les plants sont parfaitement adaptés aux conditions locales, par conséquent l'installation sera plus durable (voir interview page 13).

Pour favoriser la biodiversité grâce à l'implantation de haies, il est préférable de choisir des essences locales, à floraison décalée (précoce, estivale et tardive), avec

un feuillage caduc et persistant et une hauteur de strate diversifiée. Le feuillage caduc permet de réduire l'ensoleillement en été et de laisser passer le soleil l'hiver. Par ailleurs, il permet d'augmenter localement la fertilité des sols. Les essences au feuillage persistant sont également intéressantes pour leur effet brise vent en hiver et en été. De plus, elles assurent une zone de refuge hivernale pour les oiseaux, insectes et mammifères. La fertilisation n'est pas nécessaire lors la plantation et de l'entretien de la haie.

Une haie de feuillus vous apportera :

- **de la diversité** : plusieurs strates, espèces, donc plus de biodiversité par rapport à une haie monospécifique de type cyprès ;
- **plus de résilience dans le temps** (moins de risque de maladies que sur des plantations monospécifiques) ;
- **un meilleur effet sur le vent** (évite la formation d'un tourbillon) ;
- **une capacité à se régénérer** (difficulté à recéper une haie de cyprès).

Remarque : Les zones de fourrés composées principalement d'essences pionnières telles l'églantier, orme, phragmite, cornouiller sanguin, prunellier, aubépine, ron-



Haie broussaille multi-espèces [à gauche]



Haie broussaille mono-espèce [églantier]

cier... sont des milieux que l'on retrouve fréquemment sous forme de haies isolées et qui sont, souvent, peu favorables de par cet aspect « broussaille ». Pourtant, ces zones sont très appréciées des oiseaux car elles servent de refuge en hiver pour les oiseaux sédentaires, de protection contre les prédateurs (caractère épineux) et de site d'alimentation en automne (baies). D'une manière générale, ces zones auront tendance à évoluer avec la dynamique végétale, des essences durables de hauts jets comme le chêne ou les merisiers pourront s'implanter avec le temps.

CHOISIR SA HAIE ET SES ESSENCES

NB : Cette liste d'essences n'est pas exhaustive, elle dépend du contexte pédoclimatique.

	Rôle de la haie	Exemples d'essences conseillées	Photos d'exemples de haies
La haie bioclimatique	Ombrage, apaise le vent, régulation d'eau (échelle du territoire). Faire face au climat avec les éléments naturels.	Pour ombrager : mûrier platane et platane. Pour apaiser le vent : résineux (pin et cyprès par exemple). Pour éviter l'effet "mur" une alternance avec des essences caducs est recommandée. Essences forestières intéressantes : chêne, frêne, charme, alisier torminal, érable (champêtre et de Montpellier) et micocoulier de Provence.	 ● Haie multi-essences caducs
La haie clotûre	Défensive, abriter des regards, impénétrable, limite de terrain.	Essences les plus adaptées : aubépine, prunellier, argousier, églantier, berbéris. L'olivier de bohème et le pyracantha ne sont pas recommandés pour leur effet invasif et non local.	 ● Argousier
La haie fruitière	Autonomie alimentaire et ressource alimentaire pour la faune. Les maladies n'étant pas rares chez les fruitiers, choisir des variétés locales (plus adaptées). La haie fruitière peut être élargie à la haie petit fruit (cassis, groseille, framboise...).	Fruitiers traditionnels : abricotier, amandier, cerisier, cognassier, figuier, pêcher, poirier, pommier. Fruitiers plus originaux : amélanchier, arbousier, cornouiller mâle, plaqueminer, sorbier domestique, sureau noir et néflier.	 ● Cognassier
La haie mellifère	Source alimentaire pour les abeilles domestiques et sauvages. Le terme mellifère rapporte exclusivement aux pollinisateurs abeilles, mais les autres pollinisateurs sont tout aussi importants (syrphes, papillons...).	Essences locales : tilleul, saule marsault, aubépine, robinier faux acacia (attention au fait qu'il drageonne beaucoup). Essences non locales : l'arbre à miel, le faux indigo, sophora du japon. Ces essences ne sont pas recommandées pour leur aspect non local.	 ● Tilleul
La haie naturaliste	Corridor écologique, zone d'abris et de nourriture pour les mammifères, oiseaux, insectes... Paradis des êtres vivants.	Diversité d'essences importante : fruitiers, forestiers avec feuillage caduc / persistant, floraison échelonnée et strates diversifiées.	 ● Haie forestière multi-essences
La haie pourvoyeuse	Ressource durable (apport de bois d'œuvre, bois de chauffage...).	Essences les plus adaptées : robinier faux acacia, alisier torminal, charme, érable, frêne, chêne, hêtre, merisier, noyer commun, olivier, orme champêtre.	 ● Chêne pubescent
La haie fourragère	Ressource alimentaire pour le bétail.	Essences les plus adaptées : frêne, charme, tilleul, sorbier des oiseaux, orme champêtre...	 ● Frêne

CHOISIR ENTRE BOIS TENDRE ET BOIS DUR

Les bois tendres sont pertinents pour les oiseaux (création de cavités pour les pics...). Ils proviennent plutôt d'arbres comme le peuplier, l'érable, le bouleau ou le tilleul. Alors que les bois durs concernent plutôt les arbres comme le chêne, le hêtre, le châtaignier, l'orme, le frêne, l'acacia ou encore le charme.

ASPECT RÉGLEMENTAIRE

Il faut respecter des distances légales de plantation vis-à-vis des parcelles voisines :

- 2 mètres si la haie est supérieure à 2m de hauteur
- 50cm si la haie est inférieure à 2m de hauteur.
- Pas de distances légales en bord de chemin rural, sauf si précisé dans un document d'urbanisme.
- Pas d'arbres en dessous des lignes électriques.
- Pas d'arbres au niveau des carrefours ni de haies hautes qui limiteraient la visibilité et la sécurité du carrefour.

BIEN PROTÉGER SA HAIE DES GIBIERS

Afin de protéger au mieux sa haie, il faut savoir quel gibier pourrait la détruire car l'installation ne doit pas être identique pour résister face à un lièvre ou un sanglier. Pour les lièvres, le grillage doit atteindre 60 cm de hauteur. Tandis que pour les cervidés, le grillage doit atteindre 120 cm de hauteur. Il est surtout indiqué pour les arbres de haut jet, l'abroussement du bourgeon terminal par les chevreuils rendant difficile par la suite la conduite d'un arbre avec un tronc vrai et unique. Pour les sangliers, privilégier de la dalle individuelle pour le paillage organique (et non le rouleau qui est très fréquemment déroulé par le passage des sangliers occasionnant des dégâts sur les plants). La couverture minimale pour chaque plant doit être au moins de 0.5 m² (soit une dalle individuelle de 73 cm sur 73 cm). Éviter fortement le BRF, la paille et le foin qui ont tendance à les attirer.

Astuce : ne pas oublier de placer du bambou [ou autre support permettant de tenir la gaine plastique] dans le sens du vent pour une meilleure résistance à la prise d'air. Il faut ensuite rabattre la gaine sur sa partie haute vers l'extérieur afin d'empêcher le végétal de s'enrouler autour.



● Protection gibier

> Pour aller plus loin, 2 ouvrages :

- Fabien LIAGRE, « Les haies rurales », ed. France agricole (livre + DVD)

- Bernard FARINELLI, « Planter des haies de biodiversité », ed. du Terran

GESTION ET ENTRETIEN D'UNE HAIE BOCAGÈRE

L'ARROSAGE

Après plantation, ne pas oublier d'effectuer un arrosage de 5 à 10 litres par plant. L'arrosage se fait seulement sur les 3 premières années (4^{ème} si les années sont particulièrement sèches), environ 30 litres par arbre et arrosage. Privilégier des gros arrosages en saison estivale plutôt que de l'arrosage régulier pour forcer les racines à descendre en profondeur. La mise en place d'un système d'irrigation (goutte à goutte) n'est pas indispensable et peut être remplacé par un arrosage ponctuel à la tonne à eau.

LES BANDES ENHERBÉES

Le pied de la haie enherbé est indispensable pour le bon fonctionnement de l'écosystème et permet une zone de transition avec la parcelle cultivée adjacente.

Pour optimiser l'accueil des auxiliaires, l'entretien par fauche est à effectuer hors saison estivale. Il est à faire en automne, ou au tout début du printemps. La fauche au tout début du printemps est utile pour contrôler l'embroussaillage qui s'installe et qui serait indésirable pour l'agriculteur. Cette fauche doit être faite à 10-15 cm,

préférentiellement au broyage pour préserver la faune.

LA RIPISYLVE

Si un entretien est envisagé il faudra veiller à :

- Respecter et maintenir une largeur minimum de végétation de berge de 1,5 mètre de large soit 1,5 fois la largeur du lit mineur du cours d'eau,
- Réaliser l'entretien de la ripisylve en automne et/ou hiver, de préférence entre les mois de décembre et février,
- N'abattre les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes ou en cas de risque d'embâcles, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité,
- Utiliser du matériel qui n'éclate pas les branches pour l'entretien de la ripisylve et ne pas réaliser de gyrobroyage au niveau de celle-ci.

LES HAIES

Pour les arbres isolés et les haies, la taille des branches se fait en période automnale ou hivernale, car c'est une période

d'activité moins intense pour la faune. Cela permet donc d'éviter de la perturber. Concernant le matériel à utiliser, pour des branches de grosse section, préférer une taille au lamier ou manuelle à la tronçonneuse. Le broyeur est à utiliser avec vigilance uniquement sur les lisières ou haies à rameaux fins (1 à 3 ans). Dans le cas contraire, le broyeur/épareuse éclate le bois et la plante ne peut pas cicatrifier.

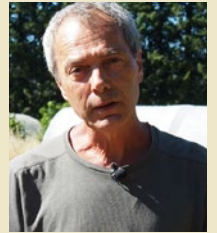
Le bois de taille peut être laissé au sol, en tas de bois, il favorise d'autres auxiliaires en leur procurant un gîte de reproduction et un abri pour passer l'hiver. Les arbres et le bois mort sont à conserver, ils ne transmettent pas de maladies aux arbres vivants et ils abritent des centaines d'espèces d'insectes qui les utilisent comme habitat et comme ressource alimentaire. Leur décomposition crée un humus stable et de bonne qualité.

Par **ELENA GARCIA**
Chargée de mission Pôle Agro-
environnement, Biodiversité, Climat
Bio de Provence-Alpes-Côte-D'azur

INTERVIEW

Pierre Venel, maraîcher et arboriculteur bio à la Roquebrussanne (83)

Installé depuis environ 35 ans, Pierre Venel est producteur de fruits et légumes diversifiés sur une surface de 4 ha dont seulement 1,5 ha cultivé en maraîchage. Il mise sur le maintien d'une importante biodiversité pour protéger ses cultures. Une grande partie des surfaces de l'exploitation est ainsi consacrée aux rotations, mais aussi aux nombreuses haies, bandes fleuries et au bassin permettant d'attirer les auxiliaires des cultures.

**Comment avez-vous fonctionné pour la plantation ?**

J'ai planté environ 130 - 150 mètres linéaires pour moins de 500 €. C'étaient des godets forestiers donc la taille n'était pas très importante. Je n'ai pas mis de protection particulière puisque j'ai une exploitation maraîchère qui est quasiment totalement grillagée contre les sangliers. Mais aujourd'hui je le fais pour éviter les dégâts surtout sur les noisetiers. Au pied des arbres, j'ai mis du compost et du broyat au début mais ça a été rapidement dégradé. Quand ils ont commencé à pousser, j'ai donc simplement laissé des strates herbacées. Pour irriguer, les 3 premières années j'avais mis un goutteur à chaque arbre. Cette année j'ai cependant dû arroser 2-3 fois en période très sèche. Au préalable, je m'étais renseigné avec un livre du CTIFL qui référence toutes les espèces et tous les auxiliaires qu'on pouvait y trouver pour sélectionner correctement mes arbres.

Pourquoi avoir choisi d'implanter des haies sur l'exploitation ? Quel est leur intérêt ?

La première haie que j'ai implantée sur l'exploitation était une haie de cyprès, visant à protéger les parcelles du mistral. Progressivement, d'autres espèces se sont installées spontanément dans cette haie : troènes, lauriers sauce, lauriers-tin... Au bout de 4-5 ans, j'ai ainsi commencé à bénéficier d'effets très positifs de la haie concernant la protection par rapport au vent, mais aussi vis-à-vis des ravageurs. La faune auxiliaire trouve dans les haies refuge et nourriture.



Avant de passer en bio, je me suis aussi rendu compte qu'en traitant, je tuais les auxiliaires. Lors de mon passage en bio et grâce à l'implantation des haies, un équilibre s'est restauré. Je n'ai plus aucun problème de thrips et d'acariens, ni de pucerons par exemple, même sur mes pêchers ! J'ai aussi observé que les litières de feuilles et bois en décomposition hébergeaient beaucoup d'hémiptères auxiliaires des cultures.

Avez-vous observé une évolution de la biodiversité au fil du temps ?

J'ai planté une deuxième haie à proximité d'un hectare d'oliviers quand j'étais en conversion vers le bio. A cette époque-là, c'était plutôt une haie pour les oiseaux parce que j'ai mis des pyracantha, des amélanchiers, des troènes, des rhamnus, des éléagnus, des frênes, des noyers... des espèces avec des petits fruits, favorables à la biodiversité. Pour les populations d'insectes, par exemple la mouche de l'olivier, je n'ai pas remarqué d'impact particulier. En revanche, j'ai travaillé avec des chercheurs du Grab d'Avignon qui sont venus plusieurs fois sur l'exploitation voir les bandes fleuries entre les serres. Il y avait des résultats probants. Les bandes fleuries étaient plus efficaces que la haie en termes d'auxiliaires de culture.

Pour les oiseaux, l'impact est beaucoup plus visible, à chaque fois que je passe à proximité de la haie ils s'envolent. En plus des haies, j'ai laissé un bassin sur mon exploitation, les oiseaux viennent s'y abreuver. Cette année il y a des merles, des

fauvettes, des mésanges, des chauves-souris... ça fait un corridor, une continuité. Au final, je pense que cela apporte un gain de biodiversité même si je ne le mesure pas de manière scientifique. Il faudrait faire des inventaires, il y a par exemple des acariens prédateurs sur les lauriers-tin, c'est quand même positif.

Quels conseils donneriez-vous à un agriculteur qui souhaiterait implanter une haie sur son exploitation ?

Je conseillerais déjà de ne pas craindre de « perdre » de la place et de donner de l'épaisseur à la haie en implantant de préférence deux rangs de plantation. Si possible, alterner différentes espèces en mélangeant les arbres de haut jet et de moyen jet, les buissons et une strate herbacée. Pour le choix des espèces, inspirez-vous de celles présentes dans l'environnement voisin.

Lors de la plantation, un sous-solage suffit, il n'y a pas besoin de labour d'autant plus que l'automne est la période la plus adaptée pour la plantation mais pas la plus simple pour labourer. Une fois planté, il est préférable de protéger vos arbres et surtout vos haies du passage des sangliers.»

Remarque : Attention à certaines essences comme les arbres du genre *Pyracantha* [appelés « buissons ardents »] ou *Buddleja* [appelés « arbres à papillons »] et l'espèce *Eleagnus angustifolia* [appelés « olivier de bohème »] qui sont des essences considérées comme Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) par le conservatoire botanique méditerranéen. Elles peuvent paraître intéressantes pour les oiseaux, les pollinisateurs ou les papillons mais prolifèrent rapidement et peuvent prendre le dessus sur toutes les autres espèces végétales dont les indigènes. Par ailleurs, certaines de leurs fleurs ne sont pas adaptées à notre faune locale.

Vous trouverez une plateforme dédiée à l'identification de ces espèces à proscrire autant que possible, lors des plantations de haies : <http://invmed.fr/src/home/index.phpdes>.

Propos recueillis par **AGRIBIOVAR ET AMANDA SZKLAREK**

Volontaire en Service Civique à Bio de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

RETOUR SUR UN CHANTIER COLLECTIF DE PLANTATION DE HAIES

La ferme d'Hélène Coeur et Michel Farris se situe à proximité d'Aubagne. Ils sont installés depuis fin mars 2021 sur 1,5 hectare de terre en location pour faire du maraîchage plein champ. Les terres sont argilo-sablo-limoneuses sur socle calcaire. La commercialisation des légumes s'effectue à La Ciotat à leur domicile.

Retour sur un chantier plantation effectué en novembre 2021 dans le cadre d'un cycle de formation «Intégrer des plantations de haies dans son système de production» conçu par le GR CIVAM PACA.



Classement par Géoportail du type de sol sur la ferme :

Les fluviosols : Ce sont des sols issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs). Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue.

CHIFFRES CLÉS :

- Tarif 400 Plants : 964€. Provenance « Pépinière du Luberon » (antenne du groupe NAUDET à Lambesc). 6% de plants labellisés « Végétal local ».

- Protection gibier (400) : 369€ de protection petit gibier (lièvres) : gaine en plastique de 60 cm avec deux piquets bambou pour faire tenir la protection.

- Achat paillage organique : 0€ d'achat de paillage puisqu'il a été donné par les services de déchetteries locaux (déchets verts) et par des élagueurs (BRF) : 20 à 25 cm d'épaisseur sur 1 mètre de large minimum.

Coût total de la plantation : 1 333€ TTC pour 400 mètres linéaires de haies. Ce chiffre n'inclut pas le temps de travail de préparation du sol et de la plantation, ni le

temps passé à l'élaboration du projet (travaillé en formation collective technique pendant 2 jours à l'hiver précédent).

LES ÉTAPES DE LA PLANTATION CHEZ HÉLÈNE ET MICHEL :

Travail du sol :

Un passage de rotavator il y a 1 mois sur site et un passage de vibroculteur une semaine avant la plantation, en condition ressuyée mais pas humide. Le sous-solage n'était pas nécessaire sur ce site, compte tenu de la nature assez légère du sol et du constat d'aucune semelle de labour/rotavator.

Préparation et mise en place des plants :

Hélène et Michel ont reçu les plants quelques jours avant la plantation en godet forestier avec un système antichignon. La commande des plants a été effectuée fin août/début septembre. Dans l'idéal, les commandes auprès des pépiniéristes doivent être réalisées avant juillet/août. La mise en place des plants a été très bien organisée. Les 400 mètres linéaires de haies ont été séparés en 3 haies distinctes. Chaque haie a fait l'objet d'un aménagement sur papier où était mentionné l'ordre et le numéro de plantation pour chacune des essences. Sur le terrain, des étiquettes en plastique ont été apposées sur chaque plant pour les numéroter dans l'ordre de plantation. Une

option plus courante consiste à regrouper les plants par strate (arbres, arbustes, arbrisseaux) et à les planter selon le module prévu, mais en sélectionnant aléatoirement les espèces pour avoir un aspect plus naturel de la haie.

Étape achat et pose protections gibiers :

La problématique ravageur sur la ferme concerne la présence de lapins et de lièvres. Par conséquent, un grillage en plastique sur 60 cm de hauteur encadré par deux bambous a été préconisé. Les perforations sur le grillage pour faire entrer les piquets bambous à l'intérieur ont été réalisées avec un fer chaud (fonte du plastique).

Étape achat et pose paillage organique :

Hélène et Michel se font régulièrement approvisionner gratuitement en paillage organique (déchets verts, résidus d'élagage, BRF) par les services de la commune d'Aubagne. Ce paillage a été utilisé pour la plantation de haie sur 20 à 25 cm d'épaisseur. Il sera renouvelé si besoin.

Les essences sélectionnées :

Viorne tin (*Viburnum tinus*), argousier (*Hippophae rhamnoides*), filaire à large feuille VL* (*Phillyrea latifolia*), Nerprun alatern VL* (*Rhamnus alatern*), pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), arbousier

(*Arbutus unedo*), troène des bois (*Ligustrum vulgare*), églantier (*Rosa canina*), tamaris d'été (*Tamarix pentandra*), romarin (*Rosmarinus officinalis*), arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), chêne vert (*Quercus ilex*), épine noire (*Prunus spinosa*), laurier sauce (*Laurus nobilis*), érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*), arbre à perruques (*Cotinus coggygria*). *VL : Végétal Local



Qu'est ce que « Végétal Local » ?

Végétal Local est une marque créée en 2015 à l'initiative de trois réseaux : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité. Elle est aujourd'hui détenue par l'Office français de la biodiversité (OFB).

Répartie sur 11 régions en France métropolitaine, elle permet une traçabilité des végétaux sauvages et locaux. Son objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique qui s'adaptent spécifiquement à leur région écologique d'origine. Ainsi, le marché est enrichi par des gammes adaptées à chaque localité pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques.

INTERVIEW

Témoignage de Fabien Hanai, Fondateur de la pépinière Ecosud, producteur de végétaux sauvages d'origine locale

Pouvez-vous présenter et décrire votre pépinière ?

J'ai fondé la société Ecosud en 2017. Elle centralise Cérès Flore, notre marque créée en 2020 qui encadre l'activité autour du végétal local, et les autres activités qui sont en cours de développement et verront le jour en 2022. J'ai été rejoint par Arnaud Million en 2019. Aujourd'hui nous sommes une équipe de 11 personnes répartie sur deux sites : Loriol du Comtat (84) et Saint-André-de-Sangonis (34). Pour ma part, j'ai été formé par un cursus agro-environnemental : agronomie puis gestion des milieux naturels afin de me spécialiser dans l'horticulture durable.

Au démarrage, la société était très axée restauration de ripisylve avec des plants et de la conception en milieu aquatique/trame turquoise. Mais très vite, nous nous sommes aperçus que c'était l'ensemble de la matière des pépiniéristes qui avait besoin d'une relocalisation des ressources.

Quelle est la marque de fabrique d'Ecosud ?

Sa particularité vient d'une part des valeurs qu'elle porte : tenter de changer le modèle arbres-arbustes en faisant appel à des espèces locales, représentatives du territoire et capables de résister aux aléas



climatiques. D'autre part, EcoSud c'est aussi la mise au point de protocoles très rigoureux sur les techniques de multiplication qu'on a développé avec des laboratoires de recherche et développement.

L'objectif du label est de garantir la traçabilité des végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir des gammes adaptées sur le marché pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. C'est un label qui suit un cahier des charges bien précis.

Nos plants seront labellisés Végétal local dès 2022. Nos prélèvements se font dans le milieu naturel mais sans l'impacter. En 4 - 5 ans nous avons développé des techniques innovantes de multiplication de plantes indigènes prélevées en milieu naturel comme la micropropagation. Grâce à ces techniques, nous pouvons réduire notre pression sur ce milieu en ne prélevant qu'une petite quantité si l'espèce est rare ou si elle ne se bouture pas très bien.

Comment produisez-vous vos plants ?

Tout d'abord, il y a l'étape de prélèvement en milieu sauvage. Nous faisons un réel effort sur nos sites de prélèvements : il faut qu'ils soient à fort degré de naturalité, comme des Espaces Naturels Sensibles, éloignés d'activités humaines pour éviter un brassage avec des circuits horticoles classiques. Tout cela demande beaucoup de temps, ce qui peut expliquer la différence de prix entre un plant 100% végétal local et un plant classique. Cependant, grâce aux innovations sur les techniques de multiplication végétale nous arrivons à proposer un prix viable pour nos clients.

Après l'étape de prélèvement, il y a l'étape de production, nous évitons au maximum tous les artifices autour du plant : pas beaucoup d'engrais, de produits phytosanitaires et d'irrigation afin qu'ils conservent tout leur potentiel de rusticité naturelle.

Jusqu'à maintenant nous n'avons pas



réussi à produire l'intégralité de nos plants locaux chez nous, mais nous avons cette ambition pour 2022. Dans cette même lancée, nous voulons élargir notre gamme de production courant 2022/2023 : nouveaux plants pour les murs et les toitures végétalisées, des mélanges grainiers, du matériel de reforestation ou encore des plants pour la phytoremédiation. Nous avons encore un certain nombre de pistes de diversification pour ces prochaines années.

Développez-vous d'autres services pour vos clients ?

Oui dans la logique de vouloir faire la promotion du modèle, nous agissons sur la communication du projet, de la conception, de la mise en valeur des travaux réalisés et nous encadrons des chantiers de réalisation (reconstitution ripisylve, reboisement, plantation de haie chez les agriculteurs...). Nous pouvons également proposer du suivi de plantation. Nous voulons proposer l'ensemble de la chaîne de valeur allant du prélèvement à la mise en place, en passant par la production.

Concrètement, à qui s'adresse vos plants et vos services ?

La plupart de nos plants sont vendus à des professionnels (agriculteurs, forestiers, aménageurs et gestionnaires d'espaces verts et naturels), mais cela peut être aussi des communes, agglomérations, syndicats de cours d'eau... Nos offres sont moins intéressantes pour les particuliers, sauf si les quantités sont importantes.

Propos recueillis par **ELENA GARCIA**
Chargée de mission Pôle Agro-
environnement, Biodiversité, Climat
Bio de Provence-Alpes-Côte-D'Azur

LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO EN BAISSÉ



Ces deux années écoulées auront été atypiques à bien des égards. Dictées par la crise sanitaire et ses restrictions, elles ont forcé de nombreux Français à modifier leurs habitudes alimentaires. Après un engouement des consommateurs pour les produits bio pendant le confinement, l'année 2021 accuse une baisse des ventes de 2,6% dans les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), où se réalise plus de 50 % du chiffre d'affaires total de la bio.

Dans sa note de conjoncture de décembre 2021, l'Agence BIO annonce un recul de 2,6% des ventes de produits bio en GMS sur les trois premiers trimestres 2021, par rapport à 2020. Cette diminution concerne davantage les produits frais bio en libre-service (-5,8% de ventes en valeur). Elle concerne tous types de magasins (hyper et supermarchés, magasins de proximité), sauf le drive, seul secteur pour lequel les ventes de produits bio ont augmenté (+2,4%). Les produits bio s'en sortent mieux sur ce mode de commercialisation : ils représentent 9,2% du total des ventes en valeur en drive, contre 5,4% en supermarché ou 3,2% en hard discount.

En magasins spécialisés, la tendance semble encore plus marquée : selon le magazine Bio Linaires, le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio a reculé de 6% au cours des trois premiers trimestres 2021 par rapport à la même période en 2020 (mais il reste en hausse de 7,2% si l'on compare à 2019, année plus fiable en termes de référence). Ce chiffre prend en compte l'ouverture de nouveaux magasins, sans quoi la baisse des ventes aurait été de 7,3% entre 2020 et 2021.

Du côté des ventes en circuits courts, la tendance semble être identique, bien que très hétérogène d'un mode de vente ou d'un territoire à l'autre. Les différentes enquêtes menées par le réseau FNAB auprès des producteurs bio dans différentes régions montrent une baisse des ventes

pour la majorité des répondants, en particulier sur le créneau de mai à septembre 2021.

COMMENT EXPLIQUER CE RECUL ?

Le contexte demeure très particulier en 2021, avec des surproductions dans certaines filières (lait notamment, boosté par une pousse de l'herbe exceptionnelle cette année), couplé à une baisse des achats par les foyers, qui s'explique avant tout par un nombre moins important de repas pris à la maison, mais également par une moindre fréquence de courses, particulièrement dommageable pour les produits frais. S'ajoute à cela une augmentation du coût des matières premières et une inflation généralisée qui incite les consommateurs à être plus prudents dans leurs dépenses. L'année 2021 ne sera pas, tout comme 2020, une année de référence...

Boostés par les confinements, les dispositifs de distribution de produits locaux ont fortement augmenté. Plus vite que la demande ? La bio fait clairement face à une concurrence avec les produits locaux non bio, mis en avant par des enseignes en recherche d'une 3ème voie entre bio et conventionnel et dont les allégations créent de la confusion chez les consommateurs (HVE, Zéro Résidus de pesticides, label rouge...) « L'image des produits bio demeure intacte mais les facteurs clefs qui poussent à acheter bio perdent en force et en clarté » selon le bureau d'études Kantar World panel. Les ventes de produits bio

sur les marchés et les magasins de producteurs semblent particulièrement touchés dans ce contexte. Les ventes de paniers et AMAP, qui concernent sans doute un public moins volatile, sembleraient moins impactées.

En GMS, c'est l'effet inverse : les distributeurs « sécurisent » leurs gammes et ont proposé moins de nouveaux produits bio en 2021 qu'en 2020, créant moins de nouvelles occasions d'achat et baisse de visibilité des produits AB. Le cabinet Nielsen estime ainsi que le recul des ventes bio est fortement corrélé à l'évolution de l'offre.

DES DYNAMIQUES DE CONSOMMATION EN FORTE ÉVOLUTION DEPUIS 2 ANS

D'après Samuel Frois, chargé de mission relocalisation et développement économique à la FNAB, deux tendances fortes de consommation se sont installées depuis les confinements : « d'un côté les consommateurs qui visent le prix ou les promotions (hard discount), de l'autre, les consommateurs qui recherchent le haut de gamme et la qualité. Dans cette 2ème catégorie, les produits bio subissent la concurrence des produits type « gourmand / plaisir » et « locaux ».

Dans ce contexte, les ventes de produits des « marques de distributeurs » (MDD) sont à la traîne. Or ces marques sont souvent privilégiées par la GMS pour la vente des produits bio. De 44,1% en 2019, le poids des MDD dans la vente des produits bio est passé à 41,4% sur douze mois arrêtés à fin avril 2021 (source NielsenIQ Homescan). Les distributeurs généralistes ou spécialisés misent cependant sur un développement de cette gamme MDD en 2022, synonyme de produits moins chers.

L'étude « Manger au temps du coronavirus » (collectif, Apogée) témoigne par ailleurs d'une réduction du nombre de sources d'approvisionnements des consommateurs pendant les périodes de confinement. Cette tendance semble se prolonger et pénalise probablement des modes de distribution comme les magasins spécialisés ou les magasins de producteurs, où des consommateurs font une partie seulement de leurs achats. Enfin, les achats de produits bruts semblent plus particulièrement diminuer, peut-être en lien avec une lassitude de certains consommateurs à cuisiner.

De multiples facteurs peuvent se rajouter ou se combiner localement, comme le télétravail qui modifie les habitudes et horaires d'achats, ou les déplacements plus importants de population d'un territoire à l'autre depuis 2 ans qui créent des

à-coups ponctuels et localisés de consommation. La météo peu clémente de 2021 a aussi retardé l'arrivée de produits d'appels sur les étals des maraîchers en sortie de confinement, réduit la gamme de fruits disponible et compliqué la planification en circuits longs.

COMMENT AGIR FACE À CE CONSTAT ?

Des actions de communication s'organisent. L'an dernier, alors que des agriculteurs nous alertaient sur leurs difficultés de commercialisation, le slogan « Déconfiné.e je continue de manger engagé » a accompagné le lancement de la carte en ligne des produits bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur, via une campagne de communication sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de réaffirmer les multiples pratiques mieux disantes des producteurs bio sur leurs territoires, sur le plan environnemental mais aussi social ou économique. A l'échelle nationale, ces thématiques sont au cœur des enjeux du nouveau label FNAB. « Bio Français et équitable », garant d'un produit répondant aux exigences de local et d'impact social positif des consommateurs. Rappelons aussi que la loi Egalim, imposant 20 % de produits bio dans les cantines, représente également un potentiel important pour les produits bio au sein de la restauration hors domicile.

À l'heure où les réformes PAC suppriment notamment les aides au maintien, soulignons que l'Assemblée Nationale a voté le 12 novembre dernier un crédit d'impôt renforcé pour l'AB à partir de 2023 pour compenser cette perte. Un rendez-vous avec le ministre de l'agriculture fin décembre a permis de débloquent une enveloppe de 200 000 euros à l'Agence BIO. Une campagne de communication transversale nationale devrait démarrer en avril. De nouvelles formes de vente de produits bio sont aussi sans doute à tester, pour suivre les tendances de consommation tout en s'assurant que les producteurs gardent la main sur la vente de leurs produits.

Dans tous les cas, ce ralentissement des ventes, qu'il soit conjoncturel ou structurel, met en avant le besoin de poursuivre mais de mieux suivre le développement de la bio. Le besoin de disposer d'informations conjoncturelles plus détaillées et fréquentes sur l'état des marchés bio semble partagé.

D'après un article de **GOULVEN MARÉCHAL**, chargé de mission filières à la FRAB Bretagne (Revue Symbiose, numéro de février 2022)

Par **KRISTELL GOUILLOU**
Chargée de communication
à Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur

MES LÉGUMES SONT-ILS VENDUS AU BON PRIX ?

Vous pouvez être un très bon agronome, un remarquable producteur, si les prix de vente que vous pratiquez ne vous permettent pas de faire face aux charges courantes, à la couverture du renouvellement du matériel, au salaire de vos employés, et de vous-même, les difficultés vont vite arriver ! Grâce à nos formations, découvrez comment calculer votre prix de revient et bien vivre de votre métier de paysan...

QU'EST-CE QUE LE PRIX DE REVIENT ?

Il s'agit d'un prix de vente rémunérateur, juste et équitable, qui tient compte de l'ensemble des coûts de production (charges, investissements...), des salaires et du temps de travail consacré. Ce prix certifie qu'à la vente de votre produit, vous vous générez une marge, assurant ainsi la pérennité de votre activité. Cela invite à réfléchir à son fonctionnement, son temps de travail, l'efficacité de son outil de production, à la gestion de sa ferme et permet d'opter pour une stratégie cohérente. Une étude (Casdar RCC) a montré que les producteurs maraîchers qui sont impliqués dans leur gestion et qui ont des outils de suivi et de prévision dégagent de meilleurs revenus et une meilleure satisfaction au travail que les autres. C'est un outil indispensable dans la négociation avec d'autres acteurs (ex. commerces de proximité) et indispensable pour fixer et analyser ses prix de vente.

« J'ai facilement pris en main cet outil et je vais poursuivre ma réflexion pour améliorer l'efficacité de ma ferme, afin de me dégager une marge plus importante »

JULIA BERNABEI, AGRICULTRICE AU THOR (84)



UNE FORMATION ADAPTÉE À LA FILIÈRE MARAÎCHAGE

Le réseau Bio de PACA organise des journées de sensibilisation et de formation au calcul du prix de revient en maraîchage. Ouvertes aux maraîchers et maraîchères, ces journées sont déployées dans chaque département au printemps et à l'automne 2022. Si vous êtes intéressé par les mécanismes de fixation d'un prix de vente et que vous souhaitez améliorer la pérennité de votre ferme, cette journée est faite pour vous !

Les dates des 1^{ère} sessions de présentation sont ci-dessous. Une 2^{ème} session d'approfondissement vous sera proposée en automne-hiver afin d'analyser vos données.

• CALCULER SES PRIX DE REVIENT EN MARAÎCHAGE BIO

3 mars 2022 Agribio 04

8 mars 2022 Agribio 84

17 mars 2022 Agribio 83 et Agribio 06
[2 lieux distincts]

Mars - avril 2022 Agribio 05

> Contacts de vos conseillères et conseillers maraîchage bio :

- Victor Frichot (04) :

maraichage04@bio-provence.org

- Bertille GIEU (05) :

maraichage05@bio-provence.org

- Mélanie DESGRANGES (06) :

agribio06.melanie@bio-provence.org

- Oriane MERTZ (13 et 84) :

oriane.mertz@bio-provence.org

- Cécile TOURET (83) :

agribiovar.touret@bio-provence.org

Par **ORIANE MERTZ**
Conseillère maraîchage et volaille
à Agribio 84 et Agribio 13

VOS CONTACTS AU RÉSEAU BIO DE PACA POUR TOUTE QUESTION TECHNIQUE

BIO DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR



Ferme de la Durette
556 Chemin des Semailles
BP 21284
84 911 AVIGNON CEDEX 9

Tél. : 04 90 84 03 34
contact@bio-provence.org

● ANNE-LAURE DOSSIN | CHARGÉE DE MISSION
Tél. : 04 90 84 43 64
annelaure.dossin@bio-provence.org

● ELSA PALMIERI | CHARGÉE DE MISSION AGROENVIRONNEMENT ÉNERGIE CLIMAT
Tél. : 04 90 84 63 63
elsa.palmieri@bio-provence.org

● ELENA GARCIA | CHARGÉE DE MISSION AGROENVIRONNEMENT BIODIVERSITÉ ÉNERGIE CLIMAT
Tél. : 04 90 84 43 66
elena.garcia@bio-provence.org

● ENORA JACOB | CHARGÉE DE COMMERCIALISATION
Tél. : 07 56 92 22 57
enora.jacob@bio-provence.org

● JOSEPH RANDRIAMANANANDRO | CHARGÉ DE MISSION RESTAURATION COLLECTIVE ET FILIÈRES AVAL
Tél. : 07 80 96 77 03
joseph.randria@bio-provence.org

AGRIBIO 04



Village Vert
5 Place de Verdun
04 300 FORCALQUIER

Tél. : 04 92 72 53 95
agribio04@bio-provence.org

● MÉGANE VÉCHAMBRE | COORDINATRICE CHARGÉE DE MISSION PPAM POUR BIO DE PACA ET AGRIBIO 04
Tél. : 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.org

● GWLADYS FONTANIEU | CHARGÉE DE MISSION EN GRANDES CULTURES AGRIBIO04 ET BIO DE PACA
Tél. : 07 44 50 30 67 - grande-cultures@bio-provence.org

● VICTOR FRICHOT | CONSEILLER TECHNIQUE EN MARAÎCHAGE
maraichage04@bio-provence.org

● CLÉMENTINE RIVOIRE | TECHNICIENNE EN GRANDES CULTURES
technicien2.agribio04@bio-provence.org

AGRIBIO HAUTES-ALPES



8 ter rue Capitaine de Bresson
05 000 GAP CEDEX

Tél. : 06 03 07 94 88
agribio05@bio-provence.org

● AGNÈS THIARD | CONSEILLÈRE ÉLEVAGE BIO
Tél. : 06 19 99 06 27 - elevage04-05@bio-provence.org

● BERTILLE GIEU | CONSEILLÈRE MARAÎCHAGE
Tél. : 06 03 07 94 88 - maraichage05@bio-provence.org

● VICTOR GALLAND | CONSEILLER AGRONOMIE ET FERTILITÉ DES SOLS
Tél. : 06 10 26 68 95 - agronomie05@bio-provence.org

● CORALIE GABORIAU | CONSEILLÈRE TECHNIQUE PPAM ET ANIMATION
Tél. : 07 50 03 74 56 - ppam05@bio-provence.org



AGRIBIO ALPES-MARITIMES



E.c.o.l.e Paul Eluard
10-12 Rue des Arbousiers
06510 CARROS

Tél. : 06 29 57 12 66
agribio06@bio-provence.org

● ANGÉLYKE DOUCEY | COORDINATRICE
Tél. : 06 29 57 12 66 - agribio06@bio-provence.org

● MELANIE DESGRANGES | ANIMATRICE-CONSEILLÈRE PRODUCTIONS VÉGÉTALES
Tél. : 06 66 54 07 96
agribio06.melanie@bio-provence.org

● AGNES SARALE | ANIMATRICE CONSEILLÈRE ÉLEVAGE ET FUTUR BIO
Tél. : 06 64 42 07 97
agribio06.agnes@bio-provence.org

AGRIBIO BOUCHES-DU-RHÔNE



Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE
CEDEX 1

Tél. : 04 42 23 86 18
agribio13@bio-provence.org

● FLORENCE PONCELET | ANIMATRICE
Tél. : 07 68 95 96 95 - agribio13@bio-provence.org

AGRIBIO VAR



ZAC de la Gueiranne
Maison du Paysan
83 340 LE CANNET DES MAURES

Tél. : 04 94 73 24 83
agribiovar@bio-provence.org

● FANNY PRACHE | DIRECTRICE ET CHARGÉE DE COMMUNICATION
Tél. : 04 94 73 24 83 - agribiovar@bio-provence.org

● MARION ROBERT | CONSEILLÈRE / ANIMATRICE TOUTES FILIÈRES
Tél. : 06 74 91 22 67
agribiovar.robert@bio-provence.org

● CÉCILE TOURET | CONSEILLÈRE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE
Tél. : 07 83 06 40 07
agribiovar.touret@bio-provence.org

● CLEMENTINE RAYBAUD | ANIMATRICE COMMERCIALISATION ET RESTAURATION COLLECTIVE
Tél. : 06 51 60 22 96
agribiovar.raybaud@bio-provence.org

AGRIBIO VAUCLUSE



MIN 5
15 Avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX

Tél. : 04 32 50 24 56
agribio84@bio-provence.org

● ANNE GUITTET | COORDINATRICE
Tél. : 07 84 85 38 74 - agribio84@bio-provence.org

● CAROLINE BOUVIER D'YVOIRE | CONSEILLÈRE FILIÈRE MARAÎCHAGE (DÉPARTEMENTS 84/13)
Tél. : 06 23 83 49 29
conseilmaraichage13-84@bio-provence.org

● ORIANE MERTZ | CONSEILLÈRE MARAÎCHAGE ET VOLAILLE (DÉPARTEMENTS 84/13)
Tél. : 06 95 96 16 62 - oriane.mertz@bio-provence.org

Les petites ANNONCES

OFFRE D'EMPLOI

● Recherche d'un ou d'une maraîcher.ère dans notre ferme pédagogique municipale bio du Roy d'Espagne à Marseille. Culture du sol, entretien de la ferme, commercialisation dans les marchés, seront les principales missions du candidat qui viendra compléter notre équipe de 7 salariés. CDD 6 mois renouvelable – SMIC – 24h/ semaine – Disponible dès que possible Contact : fermepeadasud@posteo.net

ANIMAUX, CÉRÉALES

● Vente d'une cinquantaine de colonies d'abeilles, Bio, d'adant cadres droit. Colonies avec des reines issues d'un plan de sélection régionale. Disponibilité : avril
Prix : 200€ HT - Contact : Gaec Sam et Ju [04] - contact@mieldesametju.fr 06 20 73 93 86

● Vente de graines de Luzerne Emiliana AB. Quantité disponible : 500kg - Disponibilité : Actuellement - Nossage et Bénévent [05] - Contact : Martial Espitalier - martial.espitalier@gmail.com 04 92 66 21 27

● Vente de son de blé issu de mouture meule de pierre. Certifié AB. Quantité/ prix : 3€ le sac de 15kg - Disponibilité : A tout moment de l'année sous limite des stocks disponible - Entreprises [04] - Contact : Duez Sandrine - Ferme la bastide- drineduez@gmail.com 06 07 56 99 16

RECHERCHE D'EMPLOI

● Recherche d'un emploi, prioritairement sur une exploitation AB. J'ai 58 ans, un BPA, tractoriste, connaissances en maraîchage accrues (itinéraires techniques & modes de conduites, irrigation). Disponible dès que possible dans le Vaucluse
Contact : Jean-Luc GARCIA - jeanluc.garcia01@gmail.com - 06 26 19 05 18

● Recherche d'un stage ou d'un emploi sur une ferme laitière. J'ai 26 ans, je suis dynamique, rigoureuse et déterminée, une formation agricole, connaissance et expérience dans l'élevage laitier et en transformation fromagère. Disponible à partir du 15 janvier 2022 - Hautes Alpes ou alentours - Contact : Mathilde JOUFFE mouts@riseup.net - 06 74 61 10 26

Retrouvez toutes les annonces en ligne sur le site :

WWW.BIO-PROVENCE.ORG

Avec le soutien de :

